



# Ville de Port La Nouvelle

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'Orientations Budgétaires

Bilan de l'Action Sociale



*Séance du Conseil d'Administration du 28 février 2023*



# Ville de Port La Nouvelle



## Centre Communal d'Action Sociale

### **PRÉAMBULE**

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales et a modifié les articles L 3312-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire fait désormais l'objet d'un rapport dont le contenu et les modalités de sa transmission et de sa publication ont été fixés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

# Sommaire...

I	Bilan de l'Action Sociale 2022	4
II	Bilan d'Activité	9
	RSA	9
	Accueil CCAS	10
	Action g�rontologique	12
III	Perspectives	
	Le contexte	16
	Orientations pour 2023	17

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

BILAN DE L'ACTION SOCIALE  
EXERCICE 2022



# I - Bilan du fonds social 2022

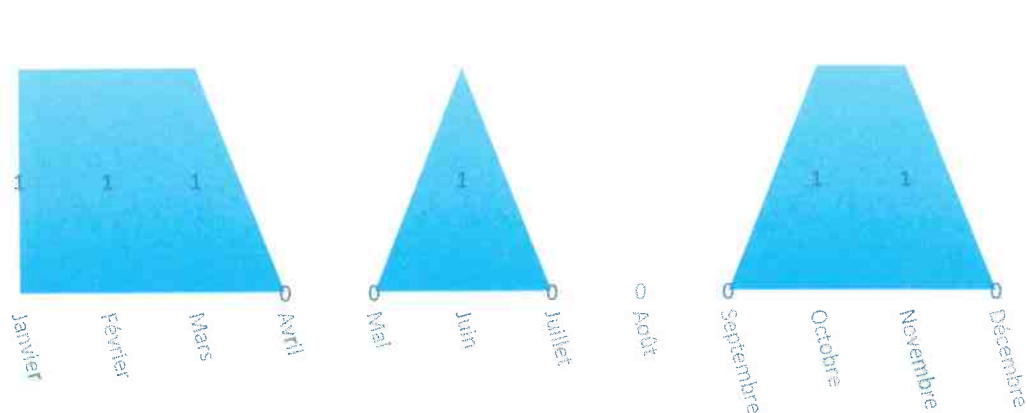
Pour rappel, le budget primitif 2022 du CCAS se composait comme suit :

Dépenses de fonctionnement	86 243,85 €
Recettes de fonctionnement	86 243,85 €
Dépenses d'investissement	10 839,65 €
Recettes d'investissement	10 839,65 €

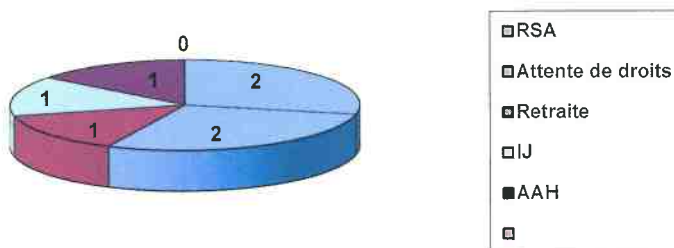
Aides facultatives individuelles et secours délivrés par le C.C.A.S. :

Nature	2021		2022	
	Montant €	Nbre de familles aidées	Montant €	Nbre de familles aidées
1. Alimentaire	(665,00)	11	(350,00)	7
2. Electricité	395,33	3	/	/
4. Frais scolarité (cantine + ALAE)	/	/	157,50	1
5. Frais d'obsèques	600,00	1	2 541,50	2
6. Secours Argent	/	/	/	/
7. Livret A naissance	2 400,00	24	2 100,00	21
8. Subvention F.U.L.	2 000,00		2 000,00	
10. Colis de Noël BRSA	4 200,00	108	4 200,00	100
<b>Total</b>	<b>9 595,33</b>	<b>147</b>	<b>10 999,00</b>	<b>131</b>

## Colis Alimentaires



## Catégories sociales des demandeurs d'aide alimentaire



Les aides affectées en 2022 sont issues des bons d'achats restants des colis de Noël de 2021(bénéficiaires RSA) qui n'ont pas été retirés par leurs destinataires. Les demandes ont été entièrement comblées par ce biais.



## Le Fonds Unique Logement (FUL)

Le FUL, géré par le Conseil Départemental, est un outil indispensable pour les personnes bénéficiaires des minimas sociaux. Ce fonds leur permet de faire face aux frais d'accès à un logement (dépôt de garantie, frais d'installation, premier mois de loyer) mais aussi de s'y maintenir en cas d'impayé de loyer. Il permet également de faire face aux factures énergie. Il peut être attribué sous forme de prêt (remboursable avec retenue sur l'allocation logement) ou sous forme de subvention (non remboursable).

Pour compléter cette aide du FUL, un chèque énergie est envoyé aux ménages modestes d'un montant variant en fonction des ressources. Ce chèque est habituellement envoyé à leurs bénéficiaires aux alentours du mois d'avril sans démarche à faire.

Le Gouvernement a également octroyé, de manière exceptionnelle pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, une prime de 100 à 200 €, en fonction du revenu fiscal de référence, à ces mêmes bénéficiaires.

L'activité du FUL pour l'année 2022 se répartit comme suit :

72 familles résidant à Port-La Nouvelle ont reçu une aide de ce fonds, pour un montant global de 23 398,93 € dont :

- 26 au titre de l'accès dans un logement pour un montant de 7 985,89 €,
- 42 au titre des fournitures d'eau, d'énergie et des services téléphoniques, pour un montant de 10 700,04 €,
- 4 au titre du maintien dans un logement (retard de paiement de loyer) pour un montant de 4 713,00 €.

L'aide moyenne allouée par famille s'est élevé à 324,98 €.

## Livrets A naissances

Sur l'année, **33 naissances** ont été enregistrées :

➤ 17 filles et 16 garçons.

- 1 livret A a été ouvert pour les naissances survenues en 2020
  - 14 livrets pour les naissances de 2021
  - 6 livrets pour les naissances de 2022
- soit un total de 21 livrets sur l'année.



## Le partenariat

Notre partenariat avec les différentes institutions est un outil des plus précieux pour le CCAS et pour les usagers. Il prend la forme de permanences hebdomadaires dans nos locaux, de diverses institutions (CAF, Département, Mission Locale Jeunes, Conciliateur de justice, FNATH, CPAM, Prévention alcoologie et addictologie, surendettement).

Nos plannings évoluent régulièrement pour s'adapter aux demandes.

Pour 2022, nous notons quelques changements :

- Marie-Line SARTRE (intervenante sociale CAF) a quitté le secteur de Port-La Nouvelle pour celui de Narbonne, elle est remplacée par Cédric DÉZARNAUD.
- Loren BEAULIEU (Mission Locale Jeune), affecté sur une autre mission a été remplacé par Maryne BONNETON.
- Céline CAMARENA (AIDeA11) a arrêté sa permanence, son public de jeunes consommateurs ne se déplaçait pas dans nos locaux.

La CPAM n'accueille le public que 2 mardis par mois et uniquement sur rendez-vous dans les locaux qui leurs sont alloués au 135 rue de la Liberté.





## II - Bilan de l'activité

---

### A - RSA :

La convention de mise en œuvre de la mission de référent d'insertion socio professionnelle avec le Conseil Départemental de l'Aude a été renouvelée. Elle nous accorde un financement annuel de 7 500 € pour l'accompagnement de 50 bénéficiaires soit 0,25 ETP (équivalent temps plein).  
62 contrats d'engagement ont été réalisés par le CCAS avec les bénéficiaires du RSA et validés par le Conseil Départemental.

Le bilan 2022 fait apparaître

- 19 sorties du portefeuille pour raisons diverses :
  - 9 pour retour à l'emploi,
  - 3 pour déménagement hors de la commune,
  - 2 changements de référent,
  - 3 pour un droit à autre prestation (AAH, chômage)
  - 2 pour retraite
  
- 7 nouveaux entrants dans le dispositif orientés par le Conseil Départemental.

Au 31 décembre, l'effectif est de 44 personnes en accompagnement.

#### Les colis de Noël

Nous avons renouvelé le traditionnel colis de Noël avec la remise d'un bon d'achat d'une valeur de 35 € et d'une boîte de chocolats aux couleurs de la Ville. La distribution s'est déroulée les 19 et 20 décembre dans nos locaux. 141 personnes étaient concernées par ce dispositif exceptionnel, 108 se sont présentées à l'accueil.



## B - Accueil C.C.A.S. :

3 945 personnes ont poussé la porte du CCAS pour demander une aide, un renseignement, un RDV ou d'être accompagnées dans les démarches dématérialisées avec la Caisse d'Allocation Familiale de par notre homologation « Point Relais CAF ».

334 personnes ont été reçues en entretien personnalisé pour des motifs divers, simple demande de renseignements, demande d'APA ou d'aide sociale, dossier MDPH, dossier de retraite ou de réversion, demande d'aide financière, suivi des bénéficiaires du RSA, accompagnement dans les démarches administratives... Mais aussi 19 visites à domicile pour les personnes âgées très isolées et rencontrant une perte d'autonomie.





## Domiciliation :

La domiciliation permet à toute personne dépourvue de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à ses droits et prestations. Ces dispositions juridiques sont prévues par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014.

La domiciliation est un droit pour les personnes sans domicile stable et une obligation pour les CCAS d'y pourvoir. La domiciliation est établie sous forme d'attestation valable pour un an et doit faire l'objet d'un renouvellement à échéance.

Au 31 décembre le CCAS comptait 14 élections de domicile en cours de validité dont :

- 7 nouvelles demandes acceptées
- 7 renouvellements
- 6 radiations.

Cette activité génère un flux de 266 courriers reçus sur l'année qu'il faut enregistrer et déposer dans les casiers personnalisés des personnes concernées. A chaque retrait de courrier, ces dernières doivent signer un registre dit de « passage ».

Un rapport d'activité est transmis annuellement à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations.



## C - Action g rontologique :

### 1  Allocation Personnalis e d'Autonomie :

Au cours de l'ann e, 147 dossiers de 1 re demande ou de renouvellement d'A.P.A., contre 169 en 2021, ont  t  r ceptionn s puis transmis au Conseil D partemental selon la r partition ci-apr s :

<b>A.P.A. � domicile :</b>	<b>126</b>
Accords :	110
Rejets :	16
<b>A.P.A. en �tablissement :</b>	<b>21</b>
Accords :	19
Rejets :	2



Depuis la mise en place de ce dispositif en 2002 pour les personnes , l'APA   domicile  tait accord e pour une p riode de 3 ans pour le domicile et 5 ans pour les EHPAD. A l'issue de cette p riode, il fallait proc der au renouvellement du dossier avec une nouvelle  valuation m dicale. Depuis le 1 r janvier 2022, le Conseil D partemental a modifi  sa r glementation. D sormais, lorsque l'APA est accord e, c'est de mani re d finitive. Mais une demande d'aggravation est toujours possible pour modifier le GIR.

De m me, lorsqu'il y a un rejet de l'allocation pour une classification en GIR 5 ou 6 qui ne donnent pas droit   l'APA, les personnes peuvent faire une nouvelle demande lorsqu'il a une aggravation de l' tat de sant  avec perte d'autonomie.



## 2° - Aide sociale :

31 dossiers d'aide sociale (26 en 2021), personnes âgées ou personnes handicapées, ont été établis ou renouvelés selon la répartition suivante :

Services ménagers :	12	Dont 1 rejet
Portage des repas à domicile :	3	
Frais d'hébergement EHPAD :	16	Dont 3 rejets
Télé sécurité :	0	

Pour rappel, l'aide sociale est un système de solidarité publique qui apporte une assistance aux personnes qui sont confrontées à des difficultés d'ordre social ou matériel. Elle est apportée par le Conseil Départemental.

C'est une prestation à caractère subsidiaire et à caractère d'avance. Il y a donc un recours sur la succession qui est engagé lors de la demande et/ou une participation des Obligés Alimentaires (enfants uniquement). Elle n'a pas de caractère définitif, elle est soumise à révision.

## 3° - Plan canicule :

Du 14 au 16 juin le niveau 2 de forte chaleur a été activé par les services de la Préfecture.

Puis les 17 et 18 juin, le niveau 3 de canicule a été déclenché.

Les services du CCAS se sont mobilisés pour appeler les personnes figurant sur le listing canicule en leur rappelant les consignes à suivre et s'assurer que tout allait bien, mais aussi pour leur distribuer des petits ventilateurs portables.

En juillet et août, seul le niveau 2 a été activé pendant de longues périodes, l'été ayant été particulièrement chaud.

## 4° - Le service de téléassistance :

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre la société GTS a enregistré 20 nouvelles installations et 21 résiliations, soit 101 personnes abonnées au service au 31 décembre dont 83 femmes et 18 hommes avec une moyenne d'âge de 86 ans.

Les mois de novembre et décembre ont été les plus importants en termes d'abonnements avec 101 personnes.

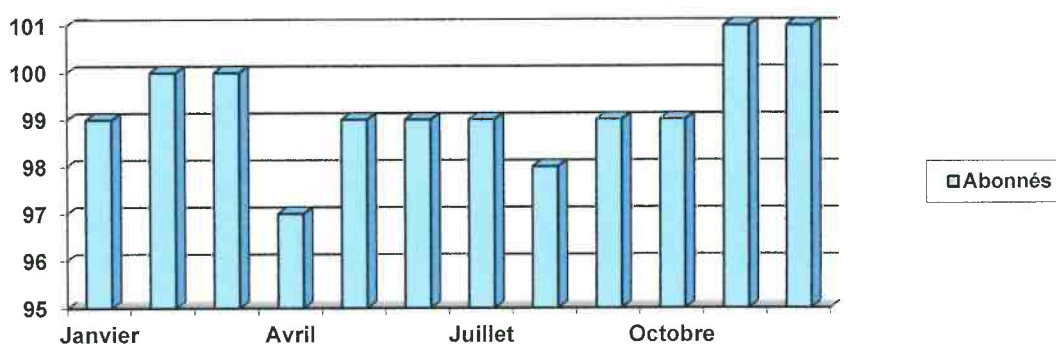


Les motifs des résiliations sont les suivants :

Décès :	9
Placement en EHPAD :	5
Présence à domicile :	2
Déménagement :	4
Service inadapté :	1

### Nombre d'abonnés par mois

Informations fournies par Mondial Assistance



### Statistiques d'appels avec intervention

Chute	56
Appel de confort, service à la personne	8
Appel de convivialité	44
Malaise, problème médical urgent	2
Désorientation	1
Echange d'informations	3
Conflits familiaux ou de voisinage	1
Problème médical non urgent	1
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>

1 089 appels sans intervention sont toutefois à noter dont 900 appels de convivialité et 140 appels pour un essai de l'appareil.

## 5° - Les festivités pour nos aînés :

### Pour les 65 ans et plus :



Le dimanche 4 décembre, le spectacle accompagné d'un copieux goûter a pu reprendre cette année après 2 ans d'absence. Le chanteur François VALÉRY est venu divertir nos aînés dirigé par l'orchestre richard GARDET. 500 personnes se sont retrouvées au gymnase pour cette belle après-midi de convivialité.

### Pour les 70 ans et plus :



Dans le respect des règles sanitaires, les boîtes de chocolat ont été remises du 12 au 15 décembre dans la salle Joseph Dagnac par les élus. Pour les personnes isolées et en perte d'autonomie, une distribution a été assurée au domicile, toujours par les élus du CCAS. Les résidents de l'EHPAD Francis Vals ont également reçu leur boîte dans leur chambre. 1 100 boîtes personnalisées spécialement pour la ville ont ainsi été offertes.



## III – Perspectives pour 2023

---

### Le contexte :

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale (LFI) pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Le budget 2023 poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

Les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15% (contre 4% en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%.

Une indemnité carburant pour les travailleurs prend le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'est achevée le 31 décembre 2022. Cette indemnité de 100 euros sera versée en une seule fois aux dix millions de Français aux revenus modestes qui utilisent leur voiture ou leur moto pour se rendre à leur travail.

### Retour sur l'année 2022 :

Elle a été marquée par diverses revalorisations et aides à l'inflation pour les plus modestes :

- Une première revalorisation de 1,8 % au 1er avril pour les minimas sociaux,
- Suivie d'une deuxième au 1<sup>er</sup> juillet de 4 % fixant :
  - Le RSA à 526,73 € pour une personne seule
  - L'AAH à 956,65 €
  - L'ASPA à 953,45 € pour une personne seule
- Une prime exceptionnelle à l'inflation de 100 € par foyer plus 50 € par enfant a été versée par l'intermédiaire de la CAF le 15 septembre aux bénéficiaires du RSA, AAH et ASPA. Pôle Emploi a versé cette prime pour les personnes percevant l'ASS et l'AER.
- Les personnes qui perçoivent la prime d'activité (salariés ou personnes ayant travaillé 3 mois consécutifs, avec un plafond de revenu) ont quant à elles obtenu une prime de 28 € par foyer plus 14 € par enfant au mois de novembre.





➤ L'Allocation de Soutien Familial a été revalorisée de 50 % au mois de novembre. Elle est passée de 122,93 € à 184,41 € par mois et par enfant, lorsque celui-ci est élevé par un seul parent.

Cette allocation peut-être différentielle, si la pension alimentaire versée par l'autre parent est inférieure à ce montant.

## Les orientations pour 2023 :

Nous maintiendrons nos actions autour de plusieurs axes :

↳ La lutte contre les exclusions avec la mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir les situations pouvant générer des exclusions. Le personnel du CCAS informe les usagers sur la nature de leurs droits, les aide à accomplir les démarches administratives ou sociales en matière de logement, de protection de la santé et de la famille.

↳ Le maintien du dispositif « Point Relais CAF » qui met à disposition du public un matériel informatique adéquat afin de faciliter les démarches en ligne et les demandes de prestation telle que la prime d'activité, allocation logement avec un accompagnement personnel pour les plus éloignés du numérique. L'acquisition d'un nouvel outil informatique subventionné en partie par la CAF est prévue pour ce début d'année.

↳ Bien-vivre ensemble en permettant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, la gestion du fichier des personnes vulnérables avec le plan canicule et le plan grand froid. Conjointement avec les services de la ville, le CCAS continuera d'assurer la mise en place et le suivi des dispositifs nationaux en période de grand froid ou de canicule. Les agents du CCAS prennent régulièrement contact avec les personnes relevant de ces dispositifs ce qui permet aussi de faire reculer leur isolement.

Reprise de l'organisation du voyage annuel sur une journée pour les personnes de 62 ans et plus qui n'a pu être maintenu à cause de la pandémie depuis 2020.

↳ Maintien du service de téléassistance et une tarification aux usagers maîtrisée avec la société GTS.

Un avenant à la convention initiale devrait être signé avec pour objectif la révision des tarifs.

↳ Coordination avec le Rivage d'Or et l'Espace Sénior, pour la mise en place d'animations de prévention. Un atelier mémoire se tiendra de janvier à avril.

↳ Maintenir et développer le partenariat et dynamiser le réseau social.



Les orientations du budget 2023 seront quasiment à l'identique de 2022.

La subvention versée par la Commune est fixée à 45 000 €.

La convention avec le Conseil Départemental pour la mission de référent à destination des bénéficiaires du RSA sera renouvelée avec un financement de 7 500 €.

La subvention du CCAS au Fonds Unique Logement sera maintenue à 2 000 €.